

LUXEMBOURG – Fiche d'information sur le marché intérieur

Contexte politique

Une politique européenne de l'énergie doit poursuivre l'objectif d'un approvisionnement énergétique durable, compétitif et sûr. Si l'UE maintient le cap actuel, cet objectif clé ne sera pas atteint. En janvier 2007, la Commission européenne a doté l'Europe d'une politique énergétique. Cette décision s'est appuyée sur plusieurs documents traitant de l'énergie sous divers aspects et a été assortie d'un plan d'action afin de relever les principaux défis énergétiques auxquels l'Europe est confrontée. Chaque citoyen européen doit être informé de ces enjeux et du rôle qu'il devrait jouer pour y faire face. Un marché intérieur pleinement opérationnel améliorera la sécurité d'approvisionnement et devrait se traduire par une baisse des prix de l'énergie.

Enjeux clés

Le Luxembourg n'a pas encore transposé les directives communautaires relatives aux marchés intérieurs de l'électricité et du gaz dans son droit national. Les deux marchés ont toutefois été partiellement ouverts et les clients non résidentiels ont ainsi été autorisés à choisir leur fournisseur. Bien que certains clients industriels aient changé de fournisseur (essentiellement dans le secteur de l'électricité), la concurrence demeure très limitée. Une séparation juridique a eu lieu au sein des deux principaux gestionnaires de réseau de transport d'électricité mais le gestionnaire de réseau de transport de gaz n'a pas été dissocié. Concernant l'électricité destinée aux ménages, le Luxembourg continue de pratiquer des prix réglementés qui sont parmi les plus élevés en Europe. Les prix du gaz ont toujours été supérieurs aux moyennes européennes pour les utilisateurs industriels tandis que les tarifs applicables aux ménages, récemment augmentés, se sont globalement rapprochés des moyennes communautaires, alors qu'ils leur étaient inférieurs par le passé.

Aperçu du marché

Secteur de l'électricité

Le Luxembourg dispose de deux réseaux de transport d'électricité qui ne sont pas reliés entre eux mais qui sont intégrés aux réseaux de l'Allemagne et de la Belgique voisines. Chaque réseau est géré par un GRT distinct (Cegedel-Net et Sotel Réseau) qui est juridiquement séparé de sa maison mère. Les deux entreprises exploitent également des réseaux de distribution. Le niveau d'interconnexion avec les pays voisins est élevé et la concurrence provient donc essentiellement de ces derniers. Récemment, sur le marché de la vente en gros, un certain climat de concurrence s'est aussi développé dans la zone desservie par Cegedel grâce à l'arrivée d'opérateurs commerciaux spécialisés dans l'import-export d'électricité, quoique les volumes soient encore limités. Parmi les clients de détail, seuls les utilisateurs industriels ont bénéficié de la libéralisation du marché et une petite partie d'entre eux a changé de fournisseur. Le taux de déplacement de clientèle des petites et moyennes entreprises est négligeable tandis que le secteur des ménages reste fermé.

Secteur du gaz

Au Luxembourg, le marché du gaz est entièrement dépendant des importations. Un tiers de l'énergie consommée provient d'une unique centrale électrique de 350 MW fonctionnant au gaz. Il n'y a pas de marché de vente du gaz en gros puisque tous les contrats de fourniture sont conclus sur des marchés étrangers. Il n'existe qu'un seul gestionnaire de réseau de transport (Soteg) et il n'a pas été dissocié. Les gestionnaires de réseau de distribution desservent quant à eux moins de 100 000 clients et ne sont donc pas soumis aux exigences prévues en matière de séparation.

C'est la société Soteg qui est tenue d'alimenter la majorité du pays. Gaz de France a aussi fait son entrée sur le marché et assure une petite partie de l'approvisionnement. Les déplacements de clientèle n'ont eu lieu qu'au niveau des industries et aucune des entreprises de distribution n'a choisi de changer de fournisseur.

Taux de déplacement de clientèle et prix

Déplacement de clientèle

Au total, les clients ayant changé de fournisseur représentent près de 10% de l'ensemble de la consommation nationale d'électricité. À ce jour, seuls deux clients achetant du gaz ont changé de fournisseur.

Déplacement de la consommation d'électricité / gaz par groupe (volume cumulé depuis l'ouverture du marché)

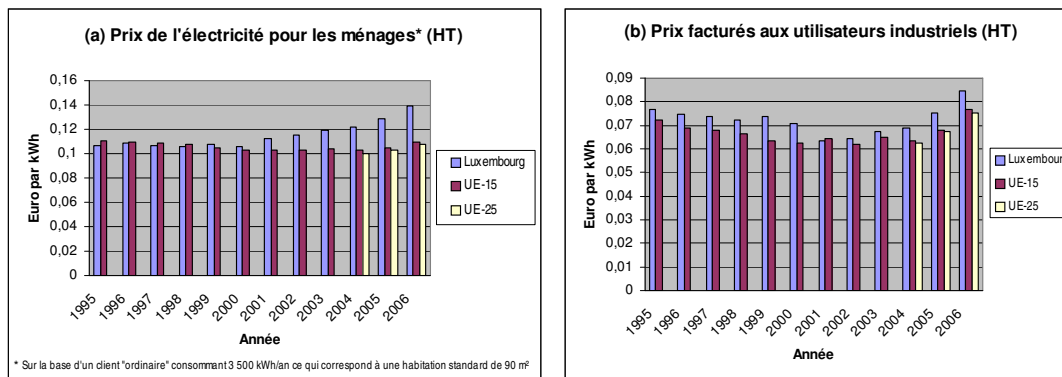
Segment de clientèle	Électricité	Gaz
Grosses et très grosses industries	25%	2%
Petites et moyennes industries et entreprises	3%	0%
Très petites entreprises et ménages	0%	0%

Source : Commission européenne, Rapport sur l'état d'avancement de la création du marché interne du gaz et de l'électricité, SEC (2005) 1448

Prix de l'électricité

Les prix de l'électricité sont supérieurs aux moyennes de l'UE à 15 et à 25, notamment dans le cas des petites entreprises et des ménages. Entre 1995 et 2000, les prix de l'électricité destinée aux ménages sont restés stables. Ils ont régulièrement augmenté depuis et, en 2006, ils dépassaient d'environ 29% les moyennes européennes, ne restant inférieurs qu'aux prix italiens. Les prix de l'électricité applicables aux utilisateurs industriels ont connu une tendance à la baisse entre 1995 et 2000 et affichent une tendance à la hausse depuis lors. Actuellement, ces prix sont d'environ 12% supérieurs aux moyennes européennes.

Figure 1 : Prix moyens de l'électricité pour un kWh

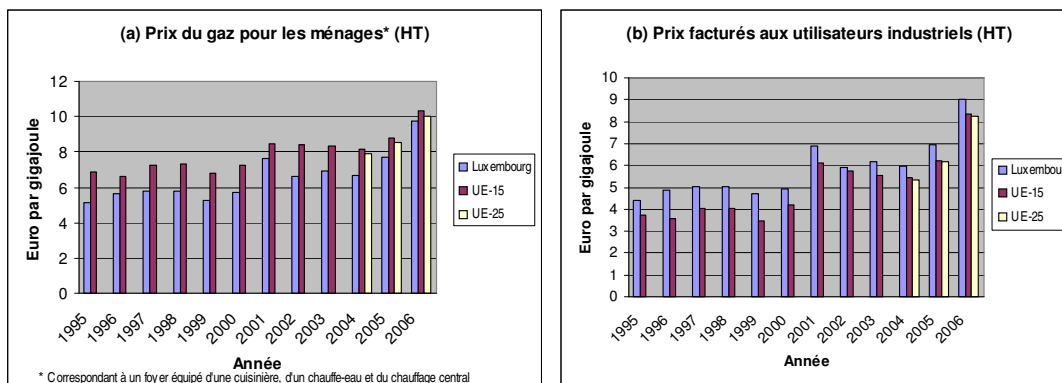


Source : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>

Prix du gaz

Pendant longtemps, les prix du gaz destiné aux ménages se sont situés bien en deçà de la moyenne de l'UE à 15. Depuis 2004, des hausses de prix ont cependant ramené ces prix à environ 3% sous les moyennes européennes. Les prix du gaz applicables aux utilisateurs industriels ont aussi considérablement augmenté ces trois dernières années et sont actuellement supérieurs d'environ 9% aux moyennes européennes.

Figure 2 : Prix moyens du gaz naturel pour un gigajoule



Source : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>

Pour en savoir plus

Pour obtenir plus d'informations sur le marché de l'énergie au Luxembourg ou dans d'autres États membres, consultez les pages web :

- www.etat.lu/ILR (Institut Luxembourgeois de Régulation)
 - http://ec.europa.eu/energy/electricity/benchmarking/index_en.htm (rapports d'étalonnage)
 - http://www.ceer-eu.org/portal/page/portal/EREGG_HOME/EREGG_DOCS/NATIONAL_REPORTS/2006 (rapports nationaux)
- Davantage de fiches d'information concernant le Luxembourg et les autres États membres sont disponibles à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/energy/energy_policy/facts_en.htm

Que veut dire... ?

- Concentration** : mesure dans laquelle un petit nombre d'entreprises assure une grande partie de la production ou de l'approvisionnement total.
- Déplacement de clientèle** : mesure dans laquelle les clients ont choisi de changer de fournisseur d'électricité/gaz ou ont renégocié leur contrat de fourniture avec leur fournisseur actuel.
- GRD et GRT** : respectivement Gestionnaire de Réseau de Distribution et Gestionnaire de Réseau de Transport.
- Fournisseur indépendant** : fournisseur indépendant des producteurs et des gestionnaires de réseaux de distribution.
- Ouverture du marché** : mesure dans laquelle les clients ont la capacité de choisir entre différents fournisseurs.
- Séparation** : au sein d'un service public, processus de dissociation entre les fonctions de transport et de distribution et les fonctions de production et/ou approvisionnement.
- Entreprise verticalement intégrée** : entreprise qui exerce des activités à plusieurs niveaux de la chaîne logistique tels que la production ou les importations, le transport, la distribution et/ou l'approvisionnement.

Mentions légales

Les opinions exprimées dans ce document n'ont été ni adoptées ni en aucun cas approuvées par la Commission européenne et ne sauraient être considérées comme le point de vue officiel de la Commission. La Commission ne garantit pas l'exactitude des informations contenues dans ce document et décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui en sera faite.